

---

Dossier  
de presse

OCTOBRE 2022

Conférence  
du 13 octobre 2022

# Centre national de la musique



## CONTACTS

Centre national  
de la musique

Anne-Sophie BACH  
Directrice du  
développement, de  
la communication  
et des partenariats

Nathalie LEDUC  
Responsable  
communication  
E. nathalie.leduc@cnm.fr  
T. 01 83 75 26 84

OPUS 64 - Valérie  
SAMUEL  
Aurélie MONGOUR  
Attachée de presse  
E. a.mongour@opus64.com  
T. 01 40 26 77 94


## MaMA 2022 Dossier de presse

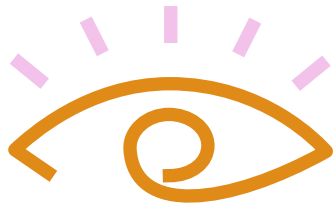
- Chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés
- Le CNM accompagne les transformations de la filière de la musique et des variétés

## SOMMAIRE

- p. 4 **Les Chiffres de la diffusion**
- p. 8 **Le Plan lieux**
- p. 12 **Égalité Femmes-Hommes**
- p. 14 **La transition écologique**
- p. 17 **Nos missions**

# Chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés





# CHIFFRES DE LA DIFFUSION

Le Centre national de la musique prévoit une reprise en demi-teinte des spectacles de musique et de variétés pour l'année 2022 avec 909 millions d'euros de recettes.



# CHIFFRES DE LA DIFFUSION

A l'occasion du MaMA, le Centre national de la musique présente comme chaque année les chiffres de la diffusion des spectacles de musiques actuelles et de variétés en France, et prévoit une reprise en demi-teinte pour l'année 2022, après deux années atypiques du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le spectacle vivant.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, 2019, dernière année avant la crise, fait office d'étalon pour le CNM dans son travail annuel d'analyse de la vitalité du spectacle vivant en France. Avec des recettes de billetterie records de 980 M€, 2019 attestait d'une tendance à la hausse du secteur depuis 2010, jusqu'à ce que le Covid vienne en percuter l'essor. Depuis, le CNM a estimé la perte du secteur à -83 % des revenus en 2020 et -73 % en 2021.

Face à ces chiffres, 2022 semble annoncer un retour à la normale, avec **une prévision à 909 M€ de recettes**, dont 605 M€ déclarés à fin septembre, et 304 M€ estimés à venir sur l'ensemble de l'année (majoritairement de septembre à décembre). La reprise semble toutefois timide, puisque ces chiffres restent de **10 % inférieurs à 2019**, un écart lié aux premiers mois de l'année où les restrictions sanitaires étaient encore en place.

Ces pertes, si elles impactent tout le secteur, **touchent particulièrement les petites à moyennes jauges** (-38 % pour les jauges inférieures à 1 000 places, -26 % pour les jauges entre 1 000 et 5 000 places) à l'inverse des grandes capacités (au-delà de 5 000 places) qui génèrent une billetterie supérieure de 19 % à 2019 du fait de nombreuses tournées dans les stades et d'éditions records de certains festivals, alors que la majorité de l'offre se concentre sur les petites jauges.

Il est par ailleurs intéressant de constater un **accroissement important de l'offre de représentations payantes** aux 2e et 3e trimestres par rapport à 2019, et particulièrement pour les moyennes et fortes jauges (+74 % de représentations au 3e trimestre par rapport au 3e trimestre 2019). Toutefois, malgré cette hausse, **les recettes de billetterie sur les 9 premiers mois de l'année restent stables en moyenne**, avec une baisse importante (-16 %) pour les petites capacités (<1 000 places) compensée par une hausse de 12 % pour les grandes jauges (>5 000 places).

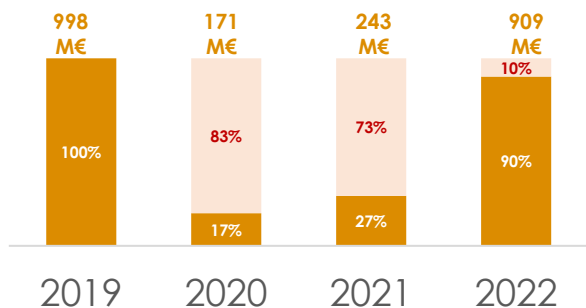
Ces chiffres sont à mettre en perspective avec les enjeux de la diffusion tant pour la fin d'année 2022 qu'au-delà. Des tournées importantes ont déjà été annoncées, qu'il s'agisse d'artistes français ou internationaux. De nombreux enjeux attendent les professionnels : transition écologique, accroissement des coûts, sûreté et sécurité sanitaire, formations, expérience spectateur.

### En savoir plus :



## En 2022, une reprise en demi-teinte avec 909 millions d'euros de recettes

Tendances 2019-2022



- Pertes liées aux annulations et reports
- Recettes de billetterie

**2019** Dernière année normale, assiette de billetterie à **998 M€** (séances gratuites + payantes)

**2020** Estimation de la perte du secteur à **-83 %** des revenus de l'année précédente

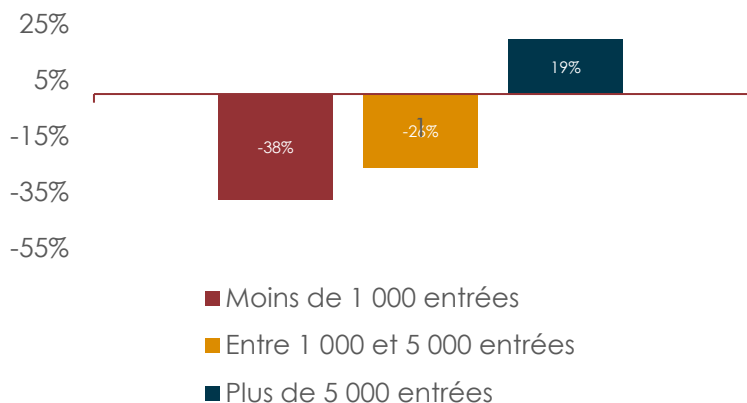
**2021** Données consolidées affichant une perte de recettes de l'ordre de **-73 %**

### 2022

Une reprise en demi-teinte avec **10 %** de perte estimée sur l'année (910 M€ de recettes estimées) dont 605 M€ déclarés à fin septembre 2022 et 304 M€ estimés à venir sur l'ensemble de l'année, majoritairement de septembre à décembre

## Toutes les classes de fréquentation ne sont pas impactées de la même manière

Répartition des pertes/gains de billetterie en 2022 en fonction de la classe de fréquentation



La perte est beaucoup plus importante pour les jauges accueillant moins de 1 000 personnes en moyenne (-38%).

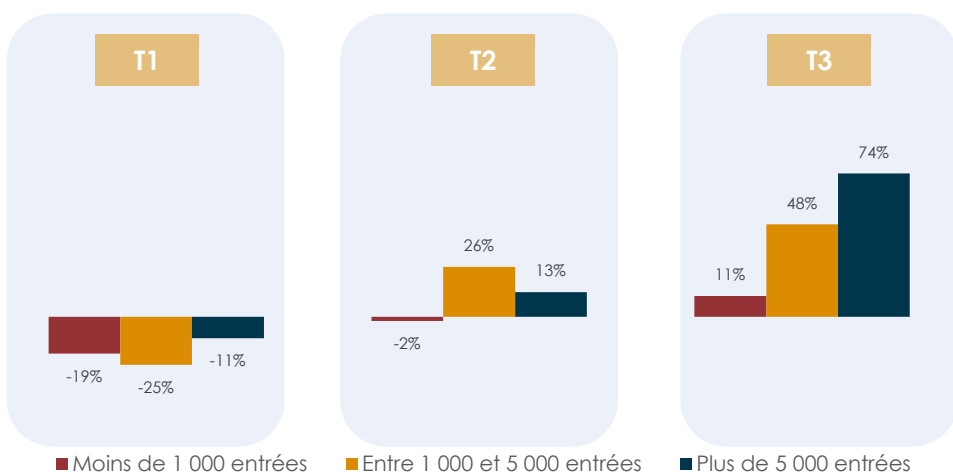
À l'inverse, les représentations avec une capacité d'accueil supérieure à 5 000 entrées en moyenne génèrent une billetterie supérieure de +19% par rapport à 2019.

Deux effets expliquent cette tendance sur les grandes jauges :

- les tournées dans les stades,
- les éditions records de certains festivals.

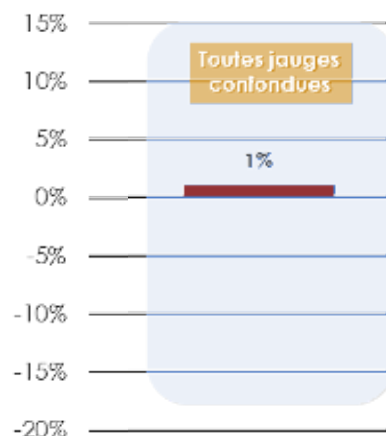
## Un accroissement important de l'offre constaté aux T2 et T3 2022 ...

Évolution du nombre de représentations payantes aux trois premiers trimestres 2022 par rapport à 2019



## ...pour des recettes de billetterie qui restent stables

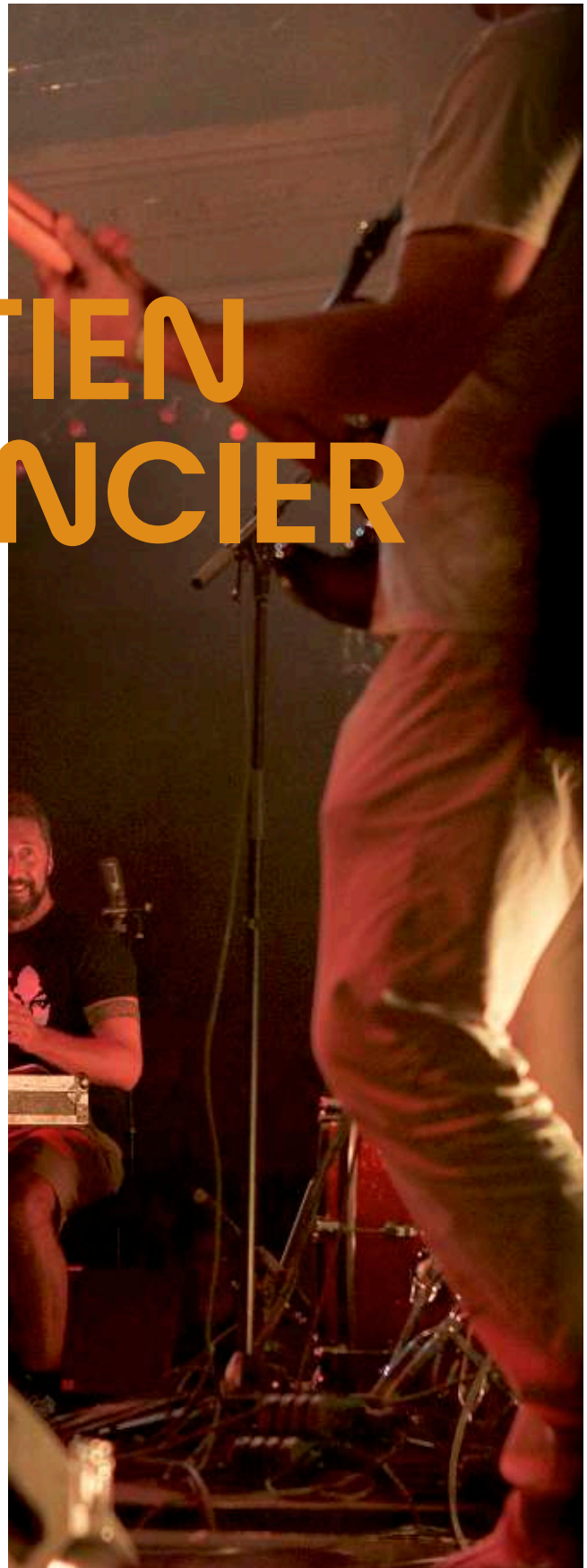
Évolution des recettes de billetterie sur les 9 premiers mois de l'année 2022 par rapport à 2019





# SOUTIEN FINANCIER

Les programmes d'aides du Centre national de la musique s'adressent à l'ensemble de la filière de la musique et des variétés. En 2022, le CNM consacre plus de 100 millions d'euros à l'accompagnement d'une reprise durable du spectacle vivant, dont 77 millions d'euros à un fonds exceptionnel pour la sortie de crise.





# LANCEMENT DU PLAN LIEUX

Programme pluriannuel de soutien à l'investissement des diffuseurs de spectacles de 30 millions d'euros visant à soutenir les investissements engagés par les salles de spectacle et les festivals en matière de performance écologique, de sûreté, de sécurité sanitaire, de gestion du bruit et d'expérience spectateur, notamment numérique.

Le fonds pourra être territorialisé et ouvert à l'abondement des collectivités territoriales et de tout autre partenaire financier.

Un rapport de préfiguration sera réalisé afin de préciser les modalités du dispositif, dans la concertation avec les professionnels, les services de l'Etat et des collectivités territoriales.

## Rétroplanning du lancement du Plan Lieux

### Juillet

Lancement de la mission pour la mise en oeuvre du dispositif

### Septembre

Concertation des parties prenantes

### Octobre

Temps de restitution et d'échanges

### Novembre

Modalités du dispositif

### Décembre 2022

Vote au CA du CNM  
Mise en oeuvre et suivi pluriannuel



Nouveau programme

## AIDE À L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION DES LIEUX

Ce programme favorise la diversité et le soutien à l'émergence. Il doit permettre aux lieux de spectacles de petite et moyenne capacité de programmer plus facilement des artistes en développement dont l'audience n'est pas consolidée ou des spectacles qui ne sont pas destinés à réunir un large public.

Son but est de soutenir, multiplier et enrichir les dates de diffusion, mais aussi de permettre l'accompagnement des équipes artistiques dans les meilleures conditions. Les temps forts de programmation et toute initiative destinée à élargir le public seront pris en compte.



## AIDE À LA CRÉATION, À LA PRODUCTION ET À LA DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT

L'Aide à la création, à la production et à la diffusion de spectacle vivant vise à soutenir les projets artistiques de création de spectacles (résidences, préproductions, répétitions), préalables à une exploitation du spectacle, et les projets de production et de diffusion de spectacles de musique ou de variétés.



## PROMOTEURS-DIFFUSEURS – SOUTIEN AU TRAVAIL DE DIFFUSION SUR UN TERRITOIRE

L'Aide promoteurs-diffuseurs – soutien au travail de diffusion sur un territoire vise à soutenir la prise de risque des diffuseurs dans des projets de promotion et de diffusion d'artistes émergents ou en développement, ainsi que pour la présentation de nouveaux talents ou de spectacles dans les catégories esthétiques les moins exposées. Il doit aussi permettre de favoriser la continuité de carrière des artistes et accompagner le retour sur scène.



Retrouvez tous les programmes d'aides :  
<https://cnm.fr/aides>

Le CNM  
accompagne les  
transformations  
de la filière de la  
musique et des  
variétés

A large, white, stylized graphic element resembling a musical waveform or a series of connected arches, positioned at the bottom of the page. It spans across the width of the page and partially overlaps the text area.



# ÉGALITÉ FEMMES/ HOMMES

Égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel (VSS) : le Centre national de la musique annonce les premiers chiffres des aides versées par sa commission dédiée.



# ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

**En janvier 2021, le Centre national de la musique, un an seulement après sa création, avait fait de la question de l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique et de la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel (VSS) l'une de ses priorités et annoncé pour 2021 un programme d'aide dédié. Le bilan de cette première année de soutien est publié ce jour indiquant que 68 projets ont été soutenus pour un montant total de près de 1,2m€.**

En janvier 2021, le Centre national de la musique avait annoncé une feuille de route ambitieuse en faveur de l'égal accès des femmes et des hommes aux métiers de la musique, après avoir réuni un comité stratégique dédié à la question dès l'été 2020. Outre la publication d'une étude sur la visibilité des femmes dans les festivals et le conditionnement de l'intégralité de ses aides financières au respect d'un protocole de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le CNM avait ainsi annoncé pour 2021 un programme d'aide dédié de 1,2 M€.

**Au total, ce sont 68 projets en faveur de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences à caractère sexistes et sexuel qui ont pu obtenir une aide du CNM, pour un montant total approchant les 1,2m€ prévus au budget.**

La mobilisation des acteurs et actrices du secteur a été immédiate, générant des demandes d'aides en grand nombre sur des problématiques fortes de désinvisibilisation des femmes, de besoin de montée en compétences, de professionnalisation, etc. Ainsi, si la **prévention et la sensibilisation représentent 32% des dossiers déposés**, la visibilité des femmes, l'observation ou encore l'accompagnement en non-mixité font également partie des principales thématiques au cœur des projets aidés.

Ces derniers ont majoritairement été déposés par les structures du live (salles et festivals), représentant près de 40 dossiers sur les 68 aidés par le CNM, et concernent en priorité les professionnelles et professionnels de la musique. Il est intéressant de toutefois de noter que 32% des projets déposés par les structures de la filière concernaient également des actions de sensibilisation visant le grand public.

Enfin, si la grande majorité des structures déposantes ont leur siège social en Île-de-France, Provence-Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, ces trois régions regroupant à elles seules 42 des 68 projets soutenus, le Centre national de la musique a aidé des projets dans l'ensemble des régions françaises, à l'exception de la Corse et des territoires ultramarins, où aucun dossier n'a été déposé.

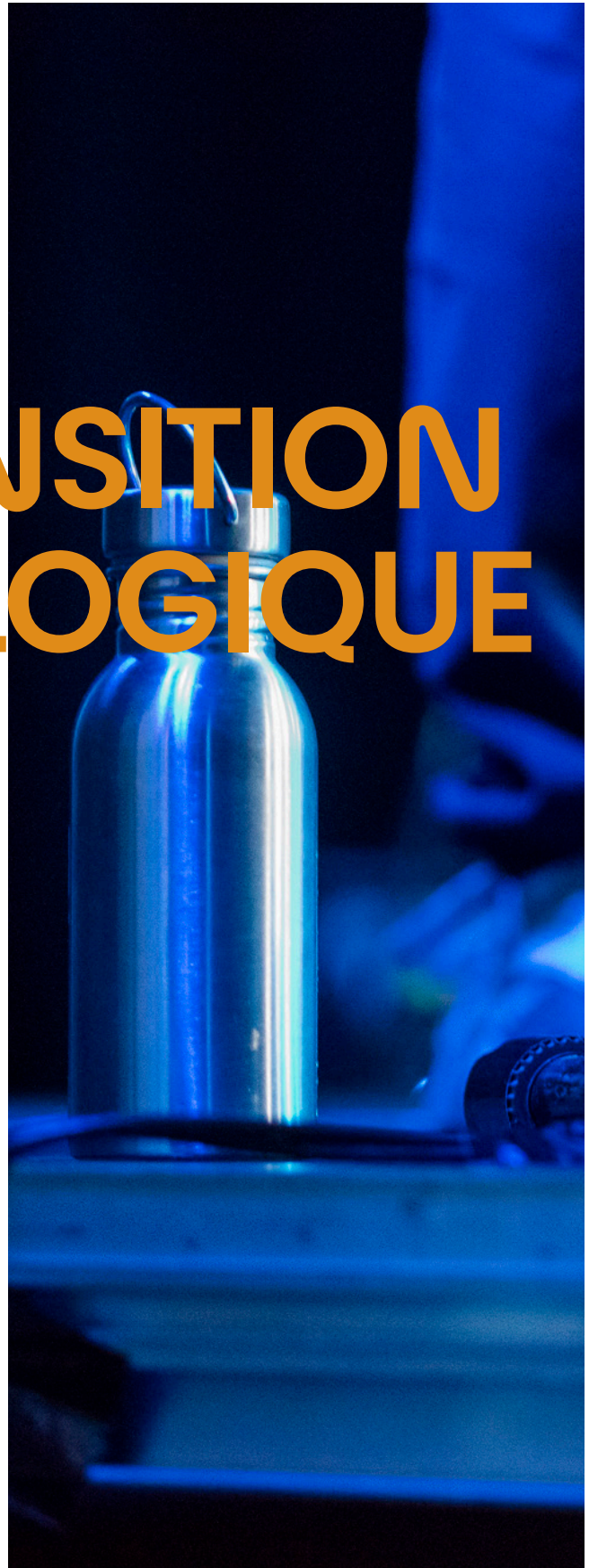
Pour 2022, le Centre national de la musique a reconduit son programme d'aide à l'égal accès des femmes et des hommes à la musique et à la lutte contre les VSS pour un budget revu à la hausse de 1,5m€, et indique qu'il a déjà reçu un nombre de dossiers de demande en augmentation par rapport à 2021.





# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Centre national de la musique (CNM) met en oeuvre sa feuille de route dédiée à la transition écologique, publié un centre de ressources en ligne dédié regroupant ressources et veille informative et lancé un programme d'accompagnement financier dans le but d'accompagner au plus près les professionnels de la musique et des variétés.





# TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En 2021 le Centre national de la musique (CNM) a mis en place six groupes de travail thématiques pour mener une réflexion autour de la transition écologique au sein de la filière musicale et des variétés et l'assortir de recommandations pour les années à venir.

Plus de 100 participants ont échangé sur les sujets :

- La gestion des tournées et des carrières artistiques
- La communication écoresponsable
- Les problématiques environnementales des événements festifs en plein air
- Les problématiques environnementales des lieux de diffusion
- Les problématiques environnementales de la production et distribution de musique enregistrée
- La facture instrumentale

La feuille de route issue des réflexions menées par les groupes de travail a été validée par le Conseil professionnel et le Conseil d'administration du CNM fin mars 2022. Elle peut dorénavant être pleinement mise en œuvre.

## **2022 : Favoriser le passage à l'action par le diagnostic, l'accompagnement sur les enjeux de la transition écologique et la montée en connaissance et compétence des professionnels de la filière**

### **1/ Information, sensibilisation et formation**

Afin de favoriser le passage à l'action des acteurs de la filière musicale et des variétés, le CNM développera des outils de connaissance et de montée en compétence via :

- La publication de ressources en ligne regroupant toutes les informations utiles aux professionnels : veille informative, rapports et études, formations existantes, ressources, aides financières existantes
- La création de modules de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique
- L'inscription de la transition écologique dans le programme de formation du CNM et le lancement de modules de formation dédiés.



## 2/ Etudes, diagnostics et accompagnement

Dans l'objectif de guider au mieux la stratégie des acteurs de la filière, le CNM coordonnera ou appuiera l'élaboration d'études spécifiques et la création d'outils de diagnostic de l'empreinte carbone et environnementale de la filière. Dans le même temps, une offre d'orientation, de conseil et de mise en relation des professionnels souhaitant opérer leur transition sera développée.

## 3/ Programme d'aide à la transition écologique

Pour parfaire l'accompagnement financier à la transition écologique des professionnels de la filière, le CNM se dote d'un nouveau programme d'aide à la transition écologique d'un montant de 3,5M€ pour soutenir des initiatives collectives porteuses, des projets pilotes et actions structurantes au sein de la filière. Ainsi, l'accompagnement financier à la transition écologique est accessible :

- Dans les programmes d'aides pérennes existants du CNM via des critères d'appréciation dédiés et l'éligibilité des dépenses de fonctionnement liées à cette transition
- Au sein du programme d'aide au développement économique des entreprises
- Au sein du plan de soutien à l'investissement des diffuseurs (lieux et festivals) qui sera déployé au second semestre 2022
- Au sein du nouveau programme d'aide aux initiatives pilotes et collectives à la transition écologique mis en œuvre au sein de la commission Structuration et développement professionnel.

## 4/ Création d'un comité de suivi

Un comité de suivi de cette feuille de route transition écologique sera mis en place dès le premier semestre 2022. Composé de professionnels représentatifs du secteur, son objectif sera d'aiguiller le CNM dans l'incrémentation de ses actions en matière de transition écologique tout en se faisant caisse de résonance des réflexions et initiatives externes.

## 5/ Mise en ligne d'une page internet dédiée à la transition écologique

Afin de rendre compte des différentes initiatives, des ressources existantes et en construction, des programmes d'accompagnement financier et non financier dédiés, le mini-site dédié à la transition écologique est disponible dès aujourd'hui sur le portail du CNM\*. Cette page spéciale a vocation à devenir une plateforme pour l'ensemble des acteurs de la filière : [cnm.fr/transition-ecologique](https://cnm.fr/transition-ecologique)

\* Dans une optique de travail collaboratif et de circulation de l'information optimale, si vous souhaitez faire parvenir des initiatives, ressources ou actualités complémentaires et non répertoriées, vous pouvez utiliser le formulaire de contact disponible sur le mini-site.

## 2023 : Incitation à l'action renforcée par l'élaboration de stratégies bas carbone et à faible impact environnemental

Le processus de concertation permanente et les études menées en 2021 et 2022 devront aboutir à la mise en place d'un plan par métier à partir de 2023. Ce plan métiers sera renforcé par le prolongement et l'adaptation du programme d'aide à la transition écologique aux besoins prioritaires des professionnels. Le volet écologique du mécanisme d'incitation financière pour les aides aux entreprises et aux projets sera également développé.



# LE CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE

Créé le 1er janvier 2020, le Centre national de la musique (CNM) a pour mission de définir et mettre en oeuvre, en concertation avec les professionnels de la filière, les politiques publiques pour la musique et les variétés.

## NOS MISSIONS :

### Diversité

Soutenir l'ensemble du secteur professionnel, dans toutes ses pratiques et dans toutes ses composantes, et en garantir la diversité, dans le respect de l'égalité de dignité des répertoires et des droits culturels énoncés par la convention de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. Favoriser un égal accès des femmes et des hommes aux professions musicales.

### Création

Soutenir l'écriture, la composition, l'interprétation, la production, l'édition, la promotion, la distribution et la diffusion de la musique et des variétés sous toutes leurs formes et auprès de tous les publics, aux niveaux national et territorial, en complémentarité des dispositifs directement déployés par le ministère de la Culture.

### Connaissance

Gérer un observatoire de l'économie et des données de l'ensemble du secteur et, à ce titre, recueillir toutes les informations utiles, notamment commerciales et financières, et diffuser une information économique et statistique, dans le respect des législations relatives à la protection des données à caractère personnel et au secret des affaires.

### Innovation

Assurer une veille des technologies et des usages et soutenir l'innovation en accompagnant le secteur dans ses transformations.

### International

Favoriser le développement international du secteur de la musique et des variétés, en accompagnant et en soutenant l'exportation des productions françaises, le rayonnement des oeuvres et la mobilité des artistes.

### Information

Assurer une fonction d'information pédagogique, d'orientation et d'expertise sur le secteur.

### Formation

Assurer un service de formation professionnelle à destination des entrepreneurs ou des porteurs de projets du secteur ainsi qu'une fonction d'ingénierie en formation professionnelle s'appuyant sur une activité de prospective, d'innovation et de développement des compétences.

### Environnement

Favoriser la contribution du secteur de la musique et des variétés à la politique de l'état en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

### Éducation artistique et culturelle

Participer au développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans son champ de compétences, en complément du rôle joué par l'État et les collectivités territoriales en la matière.

### Territoires

Le CNM, établissement public national, soutient la musique auprès de tous les publics, aux niveaux national et territorial en métropole et outre-mer. Il associe les collectivités territoriales et leurs groupements à l'exercice de ses missions.